



# L'écho des DRAC

Journal des sections DRAC de la CGT-Culture

## Sommaire

Page 1 : Edito

Pages 2 et 3 : “ J’aime mon patrimoine ”, donc j’accélère le désengagement de l’Etat

## Edito

Poursuivant sur le grand braquet la politique engagée par son prédécesseur, l’actuel Premier ministre accentue les attaques notamment contre le code du travail, les services publics et le statut des fonctionnaires. Sous couvert de “ modernisation de l’Etat ”, de nouveaux “ partages de compétences ” et autres “ réorganisations de services ” menés au pas de charge, il supprime dans les faits des milliers d’emplois et fait s’effondrer des pans entiers des missions de service public.

Les services déconcentrés du ministère de la culture, et tout particulièrement ceux en charge du patrimoine considérés comme dispendieux en matière de crédits et de personnel, mais aussi comme une gêne par les lobbies des promoteurs immobiliers, sont à leur tour dans l’œil du cyclone.

En quelques mois, la chaîne patrimoniale a été totalement démantelée : l’Inventaire a été transféré aux régions tandis que, dans le même temps, les Conservations régionales des monuments historiques ont perdu pratiquement toutes leurs compétences s’agissant de la maîtrise d’ouvrage ou encore, à titre “ expérimental ” de la programmation et de la gestion des crédits de travaux . La maîtrise d’ouvrage de l’archéologie préventive a été confiée aux aménageurs qui peuvent désormais faire appel, pour la réalisation des fouilles, à des entreprises privées. En outre, les cadeaux fiscaux accordés à des lobbies divers et variés viennent interdire, faute de moyens suffisants, la réalisation des diagnostics. Enfin, en application des plans de suppressions de postes, des dizaines d’emplois vacants ne sont pas pourvus dans les DRAC et les SDAP, et finissent même maintenant, avec l’entrée en vigueur de la LOLF, par disparaître purement et simplement.

C’est dans ce contexte très dégradé qu’ont été publiées, en plein cœur de l’été, les circulaires aujourd’hui bien connues du Premier ministre (du 28 juillet, relative à la mise en oeuvre des propositions de réforme de l’administration départementale de l’Etat) et du ministre de la culture (du 3 août, sur la réforme des services déconcentrés en charge de l’architecture et du patrimoine du ministère de la culture) qui, de tout évidence, contiennent des instructions contradictoires. Et ce, quoi qu’en ait dit le Directeur de Cabinet avec un aplomb remarquable lors du comité technique paritaire ministériel du 15 septembre dernier !

Après lecture, on apprend que les DRAC n’auraient plus vocation à être opérateur dans le domaine de l’architecture et du patrimoine tandis que les SDAP, à qui cette tâche incomberait maintenant, seraient appelés à courte échéance, à fusionner avec les DDE. Rappelons au passage que les services de l’architecture et du patrimoine représentent tout de même près des ¾ des effectifs et des crédits des services déconcentrés du ministère de la culture.

Si rien n’est fait pour arrêter la casse, les DRAC vont donc très vite être vidées de toute leur substance, et le rêve du sénateur Marini (Président de la commission des finances) qui, il y a deux ans, appelait de ses vœux la disparition de ces services, serait alors tout prêt de se réaliser.

## “ J’aime mon patrimoine ”, donc j’accélère le désengagement de l’Etat

Parmi tous les ministres qui se sont succédés à la tête du ministère de la culture, il y a ceux (quelques uns) qui l’ont pas à pas construit, structuré, renforcé, qui ont agi pour en conforter et en défendre l’existence : des hommes et des femmes qui étaient manifestement acquis à l’idée qu’en matière de culture, pour garantir la continuité et la cohérence des politiques à l’échelle du pays, la péréquation et la mutualisation des moyens, l’Etat et ses services implantés sur l’ensemble du territoire ont un rôle essentiel, unique, irremplaçable à jouer. Cela est particulièrement vrai s’agissant de l’étude, de la connaissance, de la protection et de la sauvegarde du patrimoine, de son accessibilité et de son appropriation par le plus grand nombre mais aussi quand, toujours dans ce domaine, il est question d’édicter des normes nationales, de les appliquer et de les contrôler.

La France a ainsi pu construire, développer et inscrire dans la durée de véritables politiques publiques de la culture, l’Etat et les collectivités territoriales, qui participent elles aussi grandement à cette bataille de tous les instants, conjuguant depuis longtemps maintenant leur action. Si ces politiques publiques ont pu être menées, notamment dans le domaine du patrimoine, c’est grâce, pour une large part, à l’existence de services opérateurs de l’Etat présents dans chaque région et intervenant à tous les niveaux de la chaîne patrimoniale, ceux qui sont aujourd’hui attaqués de toutes parts.

Car, parmi les ministres qui ont eu en charge la culture depuis 1959, il y a aussi, malheureusement, ceux qui ont, ou auront, marqué leur passage par le démembrement de

pan entiers de ce département ministériel. Au vu de la politique qu’il a jusqu’à présent menée s’agissant notamment des services du patrimoine, Renaud DONNEDIEU de VABRES, poursuivant le travail engagé par Jean-Jacques AILLAGON, appartient incontestablement à cette seconde catégorie. Ses discours enflammés et son talent de grand communicant ne parviennent même plus aujourd’hui à masquer qu’il est en train d’atomiser littéralement les fondements de notre département ministériel et de démanteler au pas de charge un acquis primordial et historique de notre pays. Pour ce faire, il est entouré de collaborateurs dont l’arrogance n’a d’égal que la brutalité des procédés. Délester le ministère d’une grande part de ses missions et de ses prérogatives, transférer de lourdes charges aux collectivités, externaliser voire purement abandonner certaines actions, amener l’Etat à se replier progressivement sur un rôle d’impulsion, de coordination, d’expertise, de contrôle et réduire le plus possible tous ses moyens d’intervention : telle est leur feuille de route.

Les personnels du ministère auront dû attendre une communication destinée à la presse et diffusée à la veille des dernières journées du patrimoine pour enfin connaître les grandes orientations de la politique de Renaud DONNEDIEU de VABRES pour le patrimoine. L’introduction de son propos est édifiante : sa conception du patrimoine se réduit en effet presque exclusivement à des enjeux économiques. Ainsi, il évoque le patrimoine comme *outil du développement économique, facteur d’attractivité pour l’installation des entreprises, enjeu d’influence*. Admirable entrée en matière !

Par ailleurs, Renaud DONNEDIEU de VABRES n’est pas à une contradiction près, et plus c’est énorme, moins il s’en prive : ne dit-il pas vouloir *donner un nouveau souffle à la politique du patrimoine*, quand, jamais avant lui, un ministre n’était parvenu en si peu de temps à faire autant de dégâts dans les services chargés précisément d’intervenir en ce domaine, qui plus est ceux implantés directement dans les territoires ? A son actif, sur seulement la première moitié de cette année, on peut entre autres retenir :

- La mise à disposition, avant transfert définitif, des services de l’Inventaire aux régions ainsi que des crédits d’intervention prévus au titre du budget 2005,
- A titre expérimental dans un premier temps, le transfert aux régions, ou aux départements (sans que l’on en connaisse le mode de répartition) de la gestion et de la programmation des crédits relatifs à l’entretien et à la restauration des monuments historiques n’appartenant pas à l’Etat ou à ses établissements publics. Les Conservations régionales des monuments historiques vont voir aussi transférer au Centre des monuments nationaux la maîtrise d’ouvrage des travaux d’entretien et de restauration des monuments gérés par cet établissement.
- Se rajoute le transfert aux propriétaires de monuments historiques de la maîtrise d’ouvrage des travaux suivant l’ordonnance du 9 septembre 2005. Un décret d’application de cette ordonnance sera publié fin 2005 – début 2006, qui fixera le barème de la rémunération des services de l’Etat lorsqu’un

propriétaire y fera appel : concrètement, il est mis fin à un service assuré jusqu'à présent par l'Etat à titre gratuit, même s'il est encore prévu un dispositif d'assistance gratuit pour les propriétaires n'en ayant pas les moyens.

- Le transfert, suivant demandes des collectivités, de monuments historiques appartenant à l'Etat inscrits sur une liste publiée par décret en juillet dernier.
- Le transfert aux départements des crédits relatifs au patrimoine rural non protégé.

Chacun le voit, ce bilan est d'ores et déjà très lourd : l'Inventaire parti, l'activité des services régionaux de l'archéologie sérieusement entravée et, à court terme, les Conservations

régionales des monuments historiques amputées de la plupart de leurs missions. Et l'on se demande où s'arrêtera Renaud DONNEDIEU de VABRES ? Ou plutôt quand, ensemble, allons-nous arrêter cette entreprise de destruction planifiée ? Sur les expérimentations, il est par exemple encore possible, si l'on s'y met tous ensemble, d'inverser la vapeur !

Dans un tel scénario, que seront réellement à l'avenir les services régionaux de l'architecture et du patrimoine, chargés nous dit-on de fonctions d'orientation, d'animation, de coordination et de programmation ? Presque plus rien ! Plus largement, à quoi se résumera alors, dans une capitale régionale, une direction des affaires culturel-

les ? A un directeur entouré d'une poignée de conseillers sectoriels et de quelques agents chargés de tâches administratives, et voilà tout ! Un ensemble par conséquent très fragile qui, au train où avancent les réformes de l'administration territoriale de l'Etat, pourrait être rapidement absorbé dans une structure beaucoup plus importante à caractère interministériel.

Mais de telles évolutions ne sont bien sûr pas inéluctables. Tout dépendra de notre capacité à nous faire entendre et à peser sur les décisions.

***Nous n'avons donc plus d'autre choix que celui d'organiser une riposte de très grande envergure. Travaillons donc immédiatement à sa construction dans chaque région.***

.....

Bulletin d'adhésion à la CGT-Culture

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Service : .....

Tél : ..... Mèl : .....

**A retourner à la CGT-Culture, 12, rue de Louvois 75002 Paris**  
**Tel : 01 40 15 51 70/71 Fax : 01 40 15 51 77**  
**Mèl : cgt-culture@culture.gouv.fr Site : http://www.cgt-culture.fr**